



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 707, 711 ET 712**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 14 mai 2018 le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement numéro 707 et que lors de sa séance tenue le 4 juin 2018, les règlements numéros 711 et 712, à savoir :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 707**

Règlement décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et des finances et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 486 800 \$.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 711**

Règlement décrétant l'ajout d'un système de ventilation au magasin du garage municipal situé au 1051, rue Nationale, et l'ajout d'équipements de sécurité adaptés pour le travail en hauteur sur les toitures d'immeubles du parc immobilier municipal et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 730 500 \$.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 712**

Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'une promenade depuis la rue Saint-Pierre jusqu'à la Maison Bélisle et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 720 000 \$.

**QUE** lesdits règlements numéros 707, 711 et 712, après avoir été présentés aux personnes habiles à se prononcer sur ces règlements, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, ont été réputés approuvés par telles personnes.

**QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 26 juillet 2018, les règlements numéros 707, 711 et 712 décrétant respectivement un emprunt de 1 486 800\$, 730 500\$ et 720 000\$.

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 707, 711 et 712 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

**QUE** lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 22 août 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---

